

PLAN APPRENDRE A NAGER ET OPERATION SAVOIR-NAGER 2014

Plan Apprendre à Nager

- Ministère en charge des Sports -



- 1500 noyades en 2013
- Mise en lumière médiatique
- Création d'un plan « **Apprendre à nager** »
- Fléchage de l'apprentissage de la natation dans la **note d'orientations** du CNDS 2014

Plan Apprendre à Nager - Ministère en charge des Sports -

1. Observer la capacité de la population à **nager**
2. Développer **l'apprentissage** de la Natation
3. Améliorer la **communication** et la **prévention** des noyades
4. Développer et sécuriser les **équipements** aquatiques
5. Développer la **formation** des éducateurs
6. Prévention **Seniors**



L'objet du guide pratique Apprendre à nager :

- Faciliter la **compréhension** du plan « Apprendre à nager »
- Favoriser la mise en œuvre des **actions d'apprentissage** de la Natation au plus grand nombre au travers de **5 actions**
- Accompagner les associations dans les **demandes CNDS**

Les 5 modules d'apprentissage :

- « Opération Savoir Nager »
- Stages d'apprentissage de la Natation
- Ecole de Natation Française des clubs
- Activités sportives périscolaires - accompagnement éducatif local
- Apprendre à nager pour les Seniors



En résumé - les 5 modules

Actions	Public	Période	Encadrement	Licence	Financement
Opération Savoir-Nager	6 à 12 ans	Mi mai - début septembre	BEESAN, BP JEPS AAN ou DE JEPS	Savoir- Nager à 15€	CNDS, CO, CT
Stages d'Apprentiss age de la Natation	6 à 12 ans	Petites vacances scolaires	BEESAN, BP JEPS AAN ou DE JEPS et/ou par les cadres des fédérations du CIAA titulaires d'une certification ou qualification fédérale adéquate	Savoir- Nager à 15€ ou classique	CNDS, CT
ENF des clubs	Moins de 13 ans	Toute l'année		Classique	CNDS, CT, fonds propres
Périscolaire	7 à 11 ans 12 à 15 ans	Temps périscolaire		Classique	Accompagnement éducatif, Etablissement scolaires, CT
Apprendre à nager Seniors	45 ans et plus	Toute l'année		Classique	CNDS, CT

Opération Savoir-Nager

- **Objectifs**

- Dispenser un savoir nager sécuritaire et écarter le risque de noyade
- Favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques en toute sécurité
- Découvrir les plaisirs de l'eau et de la Natation

- **Cibles**

- Enfants âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager
- Accès prioritaire pour la population en difficultés sociales et/ou demeurant en zone rurale.

- **Structures organisatrices**

- Clubs de natation des fédérations sportives et autres associations sportives
- Collectivités

Opération Savoir-Nager

• Concept

La structure organisatrice propose un programme d'apprentissage de la natation selon les dispositions suivantes :

- Un stage d'apprentissage de la natation de minimum 15 séances d'une heure ; à raison d'une séance par jour sur, au moins, 5 jours par semaine.
- Le groupe est constitué de 8 enfants minimum à 12 enfants maximum ne sachant pas nager.
- Les cours sont gratuits pour les enfants, hors coût de licence/assurance Savoir-Nager fixé à 15 euros par pratiquant (somme identique sur l'ensemble du territoire).
- Les séances de natation sont dispensées par un professionnel diplômé BEESAN, BP JEPS AAN ou DE JEPS.
- A la fin du cycle d'apprentissage, les enfants ayant développé les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test du Sauv'nage de l'École de Natation Française.
- Sans que cela soit exclusif, la priorité doit être donnée aux populations en difficultés sociales ou demeurant en zone rurale.

Opération Savoir-Nager

- **Modalités d'inscription Opération Savoir-Nager 2014 :**

1. Prise en compte des conditions du cahier des charges de l'opération Savoir-Nager 2014
2. Consultation des partenaires locaux
3. Dépôt d'une demande de subvention au titre de la part territoriale du CNDS

Après accord avec les partenaires locaux :

4. Retourner, par mail, le listing d'inscription des sites (fichier Excel)
5. Retourner le dossier de candidature complet à l'UFOLEP

Après validation par l'UFOLEP de vos conditions de mise en œuvre :

6. Retourner le formulaire d'agrément Savoir-Nager

Après ces démarches, la structure est inscrite dans le réseau des sites 2014 et l'UFOLEP renvoie le formulaire d'agrément qui formalise l'accord de partenariat entre la structure et l'UFOLEP, selon les conditions du cahier des charges 2014.